

La constitution

Quelle est la vérité madame le Président? En octobre, les députés néo-démocrates nous ont dit qu'ils s'inquiétaient beaucoup de la formule d'amendement. Ils ont proposé quatre modifications à cette formule, lesquelles ont d'ailleurs toutes été rejetées. En octobre, ces mêmes députés se sont dits inquiets des dispositions en matière d'enseignement pour les groupes minoritaires. L'amendement qu'ils ont proposé à ce sujet a été rejeté.

Une voix: C'est le parti le plus inquiet au Canada.

M. Epp: Toujours en octobre, ils nous ont dit qu'il y avait de sérieuses lacunes dans les dispositions relatives aux droits juridiques. Ils ont proposé 14 modifications et elles ont toutes été rejetées.

Ensuite, le même mois, ils ont signalé qu'ils craignaient que la charte ne protège pas suffisamment les femmes et les autochtones. Ils ont donc proposé six autres amendements qui ont tous été rejetés.

Une voix: Par les conservateurs.

M. Epp: Madame le Président, c'est quelque peu ironique que le député de New Westminster dise que c'est nous qui avons rejeté ces amendements. Je ne savais que nous étions majoritaires au comité. J'ai toujours cru, madame le Président, que c'était la coalition néo-démocrate-libérale qui avait la majorité. Je dois dire que ce n'est pas très rassurant si c'est ce que le député a montré à ses étudiants pendant ses cours de science politique.

Une voix: Si c'est tout ce que vous trouvez à dire, Jake, ce n'est pas fameux.

M. Epp: Vu tout cela, madame le Président, comment peut-on parler de la méthode constructive adoptée par le NPD? Je reconnais que les néo-démocrates ont fait certaines choses constructives. Ils ont fait quelque chose à propos des impôts indirects sur les richesses naturelles. A ce sujet, le chef du Nouveau parti démocratique affirme que les provinces réaliseront des recettes de centaines de millions de dollars, mais ce n'est pas l'avis du ministre des relations fédérales-provinciales de la Saskatchewan. De fait, on lui a justement posé la question au caucus du Nouveau parti démocratique: combien d'argent la Saskatchewan recevrait qu'elle ne pourrait obtenir autrement soit par des impôts directs soit au moyen de redevances?

● (1610)

M. Broadbent: Parlez nous de l'Alberta, Jake.

M. Epp: Il a fait un cercle avec son pouce et son index et dit «voilà combien», c'est-à-dire rien. Voilà ce que le NPD a obtenu.

Le Nouveau parti démocratique a pris certaines autres initiatives «constructives». Par exemple, c'est grâce à ses efforts que le droit fondamental à la propriété n'a pas été inclus dans la charte. C'est aussi le Nouveau parti démocratique qui a proposé que le mot «information» soit remplacé par le mot «communication» dans la charte. Il a aussi obtenu gain de cause sur ce point. De toute évidence, le Nouveau parti démocratique ne s'est pas fait payer bien cher pour appuyer cette résolution qui menace de détruire notre pays.

Que dire de la proposition du gouvernement? Prenons d'abord la formule d'amendement. Le ministre de la Justice a dit qu'il y aurait une période intérimaire de deux ans—si nous examinons vraiment l'article en question il s'agit d'environ

deux ans—après quoi on appliquera le principe de l'unanimité. Qu'arrivera-t-il ensuite? Notre constitution sera modifiée selon une formule dont on a discuté à Victoria il y a 10 ans. Nous avons rejeté cette formule le 6 octobre 1980. Les raisons que nous avons invoquées alors sont les mêmes qu'aujourd'hui.

La formule de Victoria résulte d'une entente périmée qui ne correspond plus à la réalité des années 80. Je crois qu'il existe de meilleures bases d'entente. A mon avis, le consensus de Vancouver est préférable et mieux en rapport avec la réalité. Le Québec avait déjà rejeté des éléments importants de l'accord de Victoria en 1971, mais dès 1974, plusieurs provinces ont déclaré sans équivoque qu'elles ne pouvaient accepter cette formule d'amendement. Cela remonte à sept ans. Le gouvernement continue à la présenter comme une base de consensus. Elle ne l'a jamais été. Il s'agit d'un argument politique, je vous l'accorde. Néanmoins, une formule d'amendement doit répondre à certains critères. Si ce n'est pas le cas, il ne vaut pas la peine de l'englober dans la charte.

Quels sont ces critères et dans quelle mesure la formule de Victoria y répond-elle? Avant d'apporter un changement fondamental à la constitution d'un État fédéral il faut d'abord se poser la question suivante: la formule d'amendement proposée est-elle juste? Je rejette la formule d'amendement de Victoria, car elle ne reconnaît pas l'égalité des provinces. Elle n'est pas équitable. Elle accorde un droit de veto perpétuel à certaines provinces, quelle que soit leur population, tout en créant une classe de provinces dans la région de l'Atlantique et une autre dans l'Ouest. Il y a déjà une certaine forme de discrimination fondée sur la population tant à la Chambre des communes qu'au Sénat. Je le reconnais. Mais faut-il que nous ayons recours au droit de veto, dont la majorité jouira désormais, pour toutes les étapes de la formule d'amendement dans l'État fédéral? Cette distinction reposant sur la population ne devrait pas figurer dans les exigences provinciales.

Dans la plupart des autres États fédéraux, dont notre voisin du Sud, cette double discrimination n'existe pas. Pour modifier la constitution des États-Unis, les conditions sont les suivantes: la majorité simple à la Chambre des représentants, une majorité des deux-tiers au Sénat et l'appui de 75 p. 100 des assemblées législatives des États. Ainsi, le Dakota du Nord, l'État immédiatement au sud de la région où je vis, est traité en partenaire égal à la Californie dans la fédération américaine. Les résidents du Dakota du Nord ne peuvent pas prétendre être lésés dans leurs droits d'Américains par rapport aux Californiens.

Pour ce qui est de l'équité, la formule de Victoria se révèle un échec. Il nous faut également la rejeter car la majorité des provinces ne la jugent plus acceptable, non seulement parce qu'elle établit des distinctions entre les diverses provinces, mais également pour la raison qu'elle crée des difficultés pour les droits sur les ressources auxquels les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique accordent une importance capitale.

En deuxième lieu, la formule est-elle pratique? En fait, le gouvernement propose aux Canadiens d'accepter une formule d'amendement qui ne correspond plus à la réalité dans laquelle nous vivons. Elle ne tient compte ni de la croissance démographique considérable dans l'Ouest, ni de celle possible dans la région de l'Atlantique. On n'y prévoit pas non plus comment cette formule conçue en fonction des régions sera adaptée dans l'avenir, quand les Canadiens vivent au nord du 60^e parallèle,